

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

du VIGUEIRAT et de la VALLEE DES BAUX

Compte rendu de la réunion du syndicat intercommunal

JEUDI 31 MARS 2016

Réf 03/2016

Présents :

Mr GESLIN, Mr PECOUT, Mme ROUX, Mr CATHALA, Mr MOUCADEL R, Mr SEISSON, Mr THIEULOY, Mr CHAREYRE, Mme BEDOT, Mr DURAND, Mr ROSSI, Mr VICO, Mr VILLERMY, Mr RICARD, Mr MASSON, Mr MONTAGNIER.

Excusés:

Mr CHERUBINI, Mr DERVIEUX, Mr BONNAUD, Mr FUSAT, Mr MOUCADEL M, Mme LICARI, Mme RAVEZ, Mr FREZE, Mme LEBRE, Mr MOUNIER, Mr BESSON, Mr HUGUES.

Procurations :

Mme RAVEZ donne pouvoir à Mr CATHALA,

Mr FREZE donne pouvoir à Mme ROUX.

Absents : néant

Début de la séance à 18h00

Approbation du compte de gestion 2015

Le compte de gestion 2015 est présenté au Conseil Syndical.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour	Contre	Abst.
18	0	0

Approbation du compte administratif 2015

Le compte administratif 2015 est présenté au Conseil Syndical et les résultats des différentes sections budgétaires peuvent se résumer de la manière suivante :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Total
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	
Résultats reportés 2014	69 346.97 €	0.00 €	0.00 €	16 971.50 €	
Opérations de l'exercice 2015	45 941.01 €	155 472.65 €	54 954.75 €	64 128.00 €	
TOTAL	115 287.98 €	155 472.65 €	54 954.75 €	81 099.50 €	
<i>Résultats de clôture</i>		40 184.67 €		26 144.75 €	66 329.42 €
Reste à réaliser	213 379.10 €	166 125.58 €	0.00 €	0.00 €	
TOTAL CUMULE	328 667.08 €	321 598.23 €	54 954.75 €	81 099.50 €	
<i>Résultat Cumulé</i>	7 068.85 €			26 144.75 €	19 075.90 €

Monsieur le Président se retire de la séance.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Approuve et Arrête le compte administratif 2015, comme décrit ci-dessus.

Pour	Contre	Abst.
17	0	0

Affectation de résultat 2015

-Le compte administratif de 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 26 144,75 euros. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 9 173.25 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 16 971.50 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	26 144.75 €
D Solde d'exécution d'investissement N-1 D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 € 40 184.75 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	47 253.52 € 0.00 €
Besoin de financement = F = D + E	7 068.85 €
AFFECTATION = C = G + H	26 144.75 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	7 068.85 €
2) H Report de fonctionnement R 002	19 075.90 €

Pour	Contre	Abst.
18	0	0

Vote du budget primitif 2016

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité Syndical le budget primitif 2016 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 83 203.90 €
TOTAL : 83 203.90 €

Recettes : 64 128.00 €
Excédent reporté : 19 075.90 €
TOTAL : 83 203.90 €

Section d'investissement :

Dépense nouvelles : 16 188.10 €
Crédits reportés : 284 278.23 €
TOTAL : 300 466.33 €

Excédent reporté : 40 184.67 €
Recettes nouvelles : 59 967.43 €
Crédits reportés : 200 314.23 €
TOTAL : 300 466.33 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve et Arrête le budget primitif 2016 du Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux, comme décrit ci-dessus.

Pour	Contre	Abst.
18	0	0

Point sur le marché de travaux en cours « Réalisation de travaux structurants sur le Canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès et Fontvieille »

Monsieur Barriol, technicien territorial au SIVVB, présente à l'assemblée les travaux effectués sur la commune de Saint Etienne du Grès qui concernaient le confortement des berges rive droite et gauche du canal du Vigueirat à la sortie du pont de la RD99 - quartier Laurade (photos des travaux à retrouver sur le site <http://sivvb.jimdo.com/>).

Il indique que le chantier a débuté le 1^{er} mars dernier et qu'il est, à ce jour, en passe d'être terminé. Il ne reste en effet plus que quelques finitions de remise en état aux abords du chantier.

Concernant les travaux à Fontvieille, relatif au remplacement de la martelière de Fort d'Herval, Mr Barriol informe l'assemblée que ceux-ci peuvent désormais être réceptionnés puisque l'entreprise Stradal (qui a réalisé l'ouvrage préfabriqué) est intervenue pour remplacer les pièces défectueuses sur le système de levage de la vanne. Il est à noter qu'aucun frais supplémentaire n'a été facturé sur ce chantier.

Questions diverses

Mr Pecout interroge Mr Geslin sur les futurs projets du SIVVB.

Mr Geslin, indique que le SIVVB a récemment travaillé en collaboration avec l'association des amis des marais du Vigueirat pour répondre à l'appel à projet de l'agence de l'eau « Renaturer les rivières et lutter contre les inondations ». Le projet de la zone d'expansion de crue dans les marais du Vigueirat (pour lequel le SIVVB a accepté la maîtrise d'ouvrage dans sa séance du 06 février 2014) a été envoyé à la délégation régionale de Marseille pour instruction.

Mr le Président ajoute que Mr Barriol travaille parallèlement sur la faisabilité d'un projet visant à réhabiliter le canal de la Faubourquette. Ce canal, qui draine les eaux du nord-est de la commune du Paradou, est aujourd'hui totalement déconnecté de son collecteur final (le canal de la vallée des Baux). De plus, lorsqu'il se met en charge la résistance mécanique de ses berges n'est pas suffisante pour prévenir du risque de rupture. En ce sens, il apparaît nécessaire de réhabiliter la connexion hydraulique avec le canal de la Vallée des Baux et de sécuriser les berges par recalibrage. La faisabilité du projet est actuellement à l'étude.

Enfin, suite au comité syndical du 09 juillet 2015, Mr Barriol rappelle que le Syndicat s'est porté candidat à la maîtrise d'ouvrage de plusieurs actions tirées du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) du Comtat à la mer. Celui-ci étant dans sa phase de finalisation, nous devrions en savoir plus dans les prochains mois.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée à 19h00

S.I.V.B.
Place Pierre Limberton
13103 MAS BLANC DES ALPILLES
mail : si2vb@orange.fr

